

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කෘතකෘත:] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2017/545

Rédigé par
Jean-François Chanal

Téléphone
0181691811

Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

Date
7 novembre 2017

COMPTE RENDU

Assemblée générale du 17 février 2017

Participants présents

Administrateurs

Jacques BERCHON (EPHE)
Carle BONAFIOUS-MURAT (Paris 3)
Clément FROELICHER (EFE0)

Thierry KOUAMÉ (Paris 1)
Alain PEYRAUBE (MESR)
François-Joseph RUGGIU (MESR)

Étienne de la VAISSIÈRE (EHESS)
Clothilde ZUR NEDDEN (Paris4)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (commissariat du
gouvernement)
Jean-Luc COFFION (agent comptable)

Geneviève PERTILE (contrôle d'état)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur de la
BULAC)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur
adjoint de la BULAC)
Asyeh GHAFOURIAN (représentante du
personnel)

Yves MORET (MESR)
Christophe PÉRALES (directeur du SCD
Paris 7)

Christine LAMARRE (INALCO)

Participants excusés

Administrateurs

Stéphane FEUILLAS (PARIS 7)
Manuelle FRANCK (INALCO) : procuration
donnée à FJ RUGGIU

Enric PORQUERES (CNRS) : procuration
donnée à ÉTIENNE de la VAISSIÈRE
Françoise THIBAUT (MESR) procuration
donnée à Carle BONAFIOUS-MURAT

Invités

Éloi FICQUET (président du CS)
Olivier HENRION (BULAC)

Benjamin GUICHARD (directeur
scientifique de la BULAC)
Soline LAU-SUCHET (représentante du
personnel)

Noémie ROSEMBERG (représentante du
personnel)

Prochaine réunion le
7 décembre 2017

Lieu et Adresse
Salle du conseil de la BULAC
65 rue des Grands Moulins - Paris 13e

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2017
2. NOMINATION DU DIRECTEUR DU GIP BULAC
3. COMPTE FINANCIER 2016
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016
5. CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA PROROGATION DU GIP
6. DROITS À APPLIQUER AUX LECTEURS EN FORMATION CONTINUE, AUX AUDITEURS LIBRES...
7. CONVENTIONS
 - 7.1. AVEC L'EFE0 : TRAITEMENT DES COLLECTIONS DE PERIODIQUES KHMERS 2012-2016
 - 7.2. AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE (MÉDIADIX) : FORMATION AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES
8. QUESTIONS DIVERSES

François-Joseph RUGGIU ouvre la séance à 14 heures, le quorum étant atteint. Il remercie les membres de l'assemblée générale pour leur disponibilité et déroule l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION DU DIRECTEUR DU GIP BULAC

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle le contexte de sa première nomination en 2004 : un appel à candidature avait été publié. Depuis aucune republication n'a été effectuée à l'occasion des renouvellements successifs.

Yves MORET souhaite apporter quelques précisions de forme : l'administration n'est pas tenue de republier quand l'intéressée est prolongeable, même si la tendance du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche plaiderait en ce sens. Par ailleurs, le poste de directeur de la BULAC n'est pas soumis aux opérations de mobilités des corps des conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques. La nomination est ensuite entérinée par un arrêté pris par la Direction générale des ressources humaines.

François-Joseph RUGGIU souhaite ouvrir un temps de discussion. Les membres de l'assemblée générale estiment que cela ne sera pas nécessaire. François-Joseph RUGGIU propose donc de reconduire Marie-Lise TSAGOURIA dans ses fonctions et souligne son efficacité dans la conduite de l'établissement.

Marie-Lise TSAGOURIA est reconduite dans les fonctions de directeur de la BULAC à l'unanimité (12 voix).

3. COMPTE FINANCIER 2016

François-Joseph RUGGIU donne ensuite la parole à Jean-Luc COFFION pour la présentation du compte financier 2016.

Celui-ci indique que l'université de la Rochelle qui héberge la suite Cocktail (suite logicielle de gestion budgétaire et de suivi de l'exécution budgétaire utilisée par la BULAC) n'a pu déployer dans les temps les différentes applications nécessaires à une gestion en mode GBCP. Les différents tableaux présentés ont donc été établis manuellement.

Jean-Luc COFFION rappelle que les prévisions budgétaires 2016 en recettes de fonctionnement s'élevaient à 4 481 685 €, les dépenses de fonctionnement hors personnel à 3 035 920 € et les charges de personnel à 1 445 765 €. Les prévisions en matière d'investissement étaient de 149 500 €.

Les recettes (produits de fonctionnement se composant des comptes de classe 7 et du remboursement des charges communes et des charges de personnel par l'INALCO) étant supérieurs à l'ensemble des charges de fonctionnement, l'exercice 2016 fait apparaître un résultat excédentaire de 229 641,23 €.

La capacité d'autofinancement de la BULAC s'établit à 269 823,57 €. En retranchant de ce montant les dépenses d'investissement réalisées, on met en évidence une variation positive du fonds de roulement net global de 179 037,71 €.

Jean-Luc COFFION présente ensuite les tableaux GBCP dans l'ordre : le tableau 1 retrace les autorisations d'exécution d'emplois 2016, le tableau 2 les autorisations et exécutions budgétaires, le tableau 3 les dépenses par destination et les recettes par origine, le tableau 4 porte sur l'équilibre financier, le tableau 5 liste les opérations pour compte de tiers, la BULAC n'étant pas concernée, le tableau 6, établit la situation patrimoniale.

Sur le tableau 7 « état de la trésorerie-exécution 2016 », Étienne de la VAISSIÈRE s'étonne d'un volume de recettes propres très important au mois d'avril.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que cela correspond au remboursement de charges par l'INALCO.

Jean-Luc COFFION termine ensuite la présentation du tableau 8 « opérations liées aux recettes fléchées » qui retrace la subvention COLLEX, du tableau 9 « opérations pluriannuelles » qui présente les marchés de nettoyage et de sécurité et du tableau 10 qui établit la synthèse budgétaire et comptable.

François-Joseph RUGGIU remercie Jean-Luc COFFION pour le travail réalisé et la présentation très claire faite aux membres de l'Assemblée générale.

Marie-Lise TSAGOURIA présente Geneviève PERTILE qui remplace Laurent ROURE. Elle souligne la qualité de l'aide et des conseils toujours obtenus par la BULAC auprès du contrôle d'État et adresse ses remerciements à Laurent ROURE.

Thierry KOUAMÉ observe que la subvention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche semble avoir été augmentée de 1 million d'euros.

Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'au contraire cette subvention avait été réduite en 2015 de ce montant et qu'un prélèvement sur le fonds de roulement de la BULAC avait été opéré. Il s'agit en somme d'un retour à la normale.

Carle BONAFOUS-MURAT souligne que l'État regarde à nouveau de près les fonds de roulement.

François-Joseph RUGGIU demande ce que représente le fonds de roulement de la BULAC.

Jean-Luc COFFION indique qu'il représente de 180 à 200 jours de fonctionnement, mais précise que des travaux sont prévus.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que des dépenses prévues en 2016 ont été reportées en 2017, pour un montant estimé entre 120 000 et 150 000 €. Il s'agit notamment du remplacement des serveurs informatiques, de réaménagements sur la mezzanine, d'amélioration du système de contrôle d'accès, d'acquisitions de matériels de maintenance, et de la résolution de différents problèmes liés à la réception du bâtiment.

François-Joseph RUGGIU remarque qu'on est passé d'un déficit prévisionnel à un excédent.

Marie-Lise TSAGOURIA explique cela par le report des travaux mais aussi des dépenses de fonctionnement toujours moins importantes que prévues. Sur les fluides on constate aussi une diminution tendancielle de la consommation.

Étienne de la VAISSIÈRE revient sur l'intérêt qu'il y aurait à son avis à installer le WIFI dans la bibliothèque.

Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'il s'agit là d'une décision politique de l'établissement.

Le compte financier 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat excédentaire de 229 641,23 € au compte de réserve est aussi approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

François-Joseph RUGGIU passe ensuite la parole à Marie-Lise TSAGOURIA pour la présentation du rapport d'activité.

Elle procède à un balayage du document pour en souligner les points marquants. 2016 marque la cinquième année pleine d'activité. Depuis 2015 on atteint un plateau en terme de fonctionnement, notamment sur le nombre d'inscrits, de prêts, de communications sur place.

L'année 2016 a été marquée par un conflit social qui a entraîné une baisse d'une centaine d'heures d'ouverture.

Une réorganisation interne a été conduite en début d'année. Le pôle collections a été scindé en deux pour former le pôle flux et données et le pôle développement des collections. L'action culturelle a été rattachée au pôle médiation.

Enfin 2016 a aussi vu le renouvellement du conseil scientifique.

On constate en matière budgétaire un léger tassement des droits universitaires en recettes et, en dépenses, que les acquisitions ont dépassé les prévisions, les supports aux lecteurs (guides) ont été renouvelés, la formation des personnels reste stratégique pour l'établissement même si le taux d'exécution budgétaire reste à améliorer.

Le pôle développement des collections se concentre sur le catalogage et notamment sur certaines collections : manuscrits, inventaire des archives, catalogage des dons avec un accent mis sur la patrimoine.

Le pôle flux et données travaille au développement du système intégré de gestion de bibliothèque Koha, à l'accompagnement de son déploiement à la Maison de l'Asie, à l'amélioration de la gestion des ressources électroniques et de l'accès distant à ces ressources : on constate à cet égard une hausse des consultations.

Si le pôle conservation n'a pas conduit en 2016 de chantiers notables il a assuré les opérations courantes de traitement des collections.

Le pôle médiation qui chapeaute désormais la mission recherche et l'action culturelle a porté son effort sur l'investissement des réseaux sociaux, l'amélioration du taux de réponses et la pertinence de celles-ci aux questions des lecteurs.

Pour terminer cette présentation rapide, Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'il y a moins d'étudiants en médecine et en droit inscrits et que la part des orientalistes s'accroît en conséquence.

Thierry KOUAMÉ fait remarquer que la bibliothèque du site Pierre Mendès-France est désormais ouverte le samedi et que cela a sans doute des conséquences sur la fréquentation de la BULAC.

Étienne de la VAISSIÈRE s'étonne du faible nombre (82) de lecteurs venant du CNRS. Marie-Lise TSAGOURIA précise que ne sont comptabilisés ainsi que ceux qui n'appartiennent à aucune équipe mixte rattachée à l'un des établissements membres du GIP.

Les étudiants en licence représentent 32 % des inscrits. Le programme de formation à leur intention est un axe fort des actions de formation de la BULAC.

Marie-Lise TSAGOURIA indique par ailleurs que le chiffre de 139 000 documents en libre accès en 2012 est faux et sera rectifié dans la mesure du possible.

Christophe PÉRALES observe que les graphiques des pages 84 et 85 sont manquants.

Carle BONAFOUS-MURAT souligne la faible proportion des doctorants.

Marie-Lise TSAGOURIA trouve qu'en valeur absolue leur présence est significative.

François-Joseph RUGGIU rappelle qu'en France 5 000 thèses sont soutenues chaque année en sciences humaines et sociales.

Carle BONAFOUS-MURAT estime que le public de la BULAC est (et sera?) le même que celui de Condorcet.

Étienne de la VAISSIÈRE évoque le contraste mis en évidence par les pages 87 et 80 entre les inscrits par établissement et la traduction non proportionnelle en communication de documents magasins.

Jacques BERCHON, au nom de l'EPHE, félicite la BULAC pour la qualité de ses formations. Marie-Lise TSAGOURIA le remercie.

François-Joseph RUGGIU revient sur le grand équipement documentaire Condorcet et souligne l'imbrication des deux projets.

Marie-Lise TSAGOURIA reconnaît qu'un ajustement des activités des deux établissements sera nécessaire le moment venu.

Jacques BERCHON observe que le recoupement ne sera pas complet. Il est rejoint dans cette analyse par Thierry KOUAMÉ qui rappelle que Condorcet s'adressera d'abord aux masterants et aux doctorants et pas aux étudiants en licence.

Étienne de la VAISSIÈRE évoque la possibilité d'interdire l'accès aux lecteurs non orientalistes.

François-Joseph RUGGIU rappelle que l'ouverture la plus large possible de la BULAC est un choix politique initial et que laisser advenir une décantation naturelle des publics est sans doute plus souhaitable.

Étienne de la VAISSIÈRE revient sur la difficulté à trouver des places. Marie-Lise TSAGOURIA rappelle la possibilité de procéder à une réservation.

Étienne de la VAISSIÈRE s'étonne de la disparition des entrées par Dépôt légal : Marie-Lise TSAGOURIA confirme la fin généralisée du dépôt du second exemplaire dans les bibliothèques universitaires.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

5. CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA PROROGATION DU GIP

Marie-Lise TSAGOURIA présente la chronologie des opérations de prorogation du GIP BULAC. Les ministères de tutelle vont être saisis de la proposition de reconduction pour une durée indéterminée adoptée par l'assemblée générale du 6 décembre 2016. En fonction des réponses, l'avenant de prorogation sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale.

Dans le même temps la BULAC élaborera le plan d'action triennal 2019-2021 avec une année d'avance afin de le proposer avec l'avenant au vote des conseils d'administration de chaque établissement membre du GIP.

Quand chaque établissement se sera prononcé, le dossier sera transmis aux ministères de tutelle afin que l'arrêté de prorogation soit établi. Cette transmission devra se faire au plus tard 4 mois avant novembre 2018, date de fin du GIP.

François-Joseph RUGGIU souhaite que le processus soit formalisé sous forme d'un tableau.

6. DROITS À APPLIQUER AUX LECTEURS EN FORMATION CONTINUE, AUX AUDITEURS LIBRES...

Marie-Lise TSAGOURIA indique que cela concerne les étudiants en formation continue et les auditeurs libres. Jusqu'à présent ils étaient détenteurs d'une carte d'étudiant et considérés comme tels et pouvaient donc emprunter des documents. Mais depuis la rentrée universitaire 2017, les étudiants de l'INALCO n'ont plus cette carte, qui pourrait leur être à nouveau attribuée à compter de la rentrée 2018.

Sur le fond, le problème est qu'il n'y a pas de droits de bibliothèque attachés à ces lecteurs. De plus la possession d'une carte d'étudiant permet d'assurer le retour et la sécurité des documents de la BULAC. Pour les étudiants en formation continue il n'est pas possible de garantir ces retours.

Thierry KOUAMÉ estime que c'est à chaque établissement de décider de la qualité d'étudiant ou pas et qu'il convient d'en rester là.

Christine LAMARRE a bien entendu les exigences de la BULAC en matière de sécurité des collections et indique que l'INALCO va étudier à nouveau la question.

François-Joseph RUGGIU propose ainsi d'attendre de connaître la position de l'INALCO et de revenir sur cette question lors d'une prochaine assemblée générale.

Étienne de la VAISSIÈRE fait valoir une position restrictive de la notion d'étudiant.

Jacques BERCHON demande comment sont pris en compte les étudiants de l'EPHE. Marie-Lise TSAGOURIA précise que l'on se conforme aux indications portées sur la carte d'étudiant.

7. CONVENTIONS

7.1. AVEC L'EFE0 : TRAITEMENT DES COLLECTIONS DE PÉRIODIQUES KHMERS 2012-2016

La convention porte sur le traitement intellectuel et matériel des périodiques khmers publiés entre 2012 et 2016 et collectés par l'EFE0 au Cambodge.

Carle BONAFOUS-MURAT demande quelle volumétrie cela représente.

Marie-Lise TSAGOURIA l'estime à 240 mètres linéaires.

Clément FROELICHER adresse ses remerciements à la BULAC et souligne qu'il s'agit d'une collection unique au monde. Il est néanmoins prévu une réduction du corpus, pour limiter la collecte à des titres ayant un intérêt manifeste comme sources pour la recherche.

La convention est adoptée à l'unanimité.

7.2. AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE (MÉDIADIX) : FORMATION AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Le personnel de la BULAC se forme à MEDIADIX pour une somme calculée en fonction du nombre d'équivalents temps plein. En 2017 cela représentera 6050 €.

La convention est approuvée à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.